



CCI MEUSE HAUTE-MARNE

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

des entreprises
rencontrant des difficultés

Octobre 2020



Chef d'entreprise
ET SI VOUS AVIEZ **ENFIN**
de vrais outils pour
SIMPLIFIER VOTRE QUOTIDIEN ?

En partenariat avec:

»» LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

Direction du Développement Économique et Enseignement Supérieur
5 avenue Émile Cassez - 52000 CHAUMONT
T. 03 25 30 39 17

»» LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

Direction du Développement Économique et Territorial et Financement des Grands Projets
11 rue du Président Poincaré - 55100 VERDUN
T. 03 29 83 44 22

»» LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD

Direction Développement et Stratégies
12 rue Lapique - 55000 BAR-LE-DUC
T. 03 29 70 99 76
economie@meusegrandsud.fr

»» LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

Direction du Développement Économique et de l'Emploi
Cité Administrative - 12 rue de la commune de Paris - 52115 SAINT-DIZIER Cedex
T. 03 25 07 31 73
developpement@mairie-saintdizier.fr

»» Le PETR de Langres

215 avenue du 21^{ème} Régiment d'Infanterie - 52200 LANGRES
T. 03 25 84 10 00
petr@pays-langres.fr

Avec le soutien de:

»» Meuse Attractivité

28 rue des Romains - BP 40038 - 55000 BAR-LE-DUC
T. 03 29 45 78 40
contact@lameuse.fr
www.lameuse.fr

**VOUS RECHERCHEZ UNE ÉCOUTE ET UNE INFORMATION,
VOUS AVEZ PEUR DE NE PAS Y ARRIVER**

Vous ne savez pas vers qui vous tourner ? Ne restez pas isolé(e) !

page 4

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS POUR PAYER

vos cotisations sociales et vos impôts ?

page 7

VOUS AVEZ DES DETTES

auprès de plusieurs de ces organismes ?

page 9

VOUS AVEZ DES DETTES

échues auprès de certains de vos fournisseurs ?

page 9

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS

avec vos cocontractants ?

page 10

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AUPRÈS DE VOTRE BANQUE

Une ligne de crédit supprimée, une autorisation de découvert dénoncée, une obtention de prêt difficile ?

page 10

VOTRE ACTIVITÉ NE VOUS PERMET PLUS

d'occuper à plein temps l'ensemble de vos salariés ?

page 11

**SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) DANS LE
TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DE VOTRE ENTREPRISE ?**

page 12

VOUS RECHERCHER UNE ÉCOUTE ET UNE INFORMATION, VOUS AVEZ PEUR DE NE PAS Y ARRIVER

Vous ne savez pas vers qui vous tourner ? Ne restez pas isolé(e) !

En étroite collaboration, les partenaires habituels des entreprises ont mis en place différents dispositifs de soutien à l'économie et se tiennent à votre disposition pour vous apporter de l'aide, en fonction de la nature de vos difficultés.

>>> EXPERT-COMPTABLE

Votre expert-comptable est l'interlocuteur et le partenaire habituel de votre entreprise. Contactez-le.

>>> TRIBUNAL DE COMMERCE

Le Président du Tribunal de Commerce, ou un juge dédié aux difficultés des entreprises, peut vous recevoir en toute confidentialité pour une écoute, une information ou un conseil.

CONTACTS

HAUTE-MARNE

Greffe du Tribunal de Commerce de Chaumont
6 rue Raymond Savignac, bâtiment de l'Horloge
52000 CHAUMONT
T. 03 25 03 80 37
www.greffe-tc-chaumont.fr

MEUSE

Greffe du Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc
5 rue François de Guise
55014 BAR-LE-DUC
T. 03 29 79 63 46
www.greffe-tc-barleduc.fr

>>> COMMISSAIRE AUX RESTRUCTURATIONS ET À LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CRP)

Positionnés auprès des Préfets de Région par une circulaire du 29 juin 2018, les CRP accompagnent les entreprises en difficultés pour préserver l'emploi dans les territoires. Leur mission s'articule autour de deux axes : Le soutien aux entreprises en difficultés et la prévention des difficultés dans l'entreprise. Les CRP interviennent dans les entreprises de moins de 400 salariés avec un périmètre d'intervention prioritairement focalisé sur les entreprises industrielles de plus de 50 salariés.

CONTACTS

HAUTE-MARNE

Jennifer MOUY
T. 03 26 69 92 74 | M. 06 10 53 45 32
jennifer.mouy@direccte.gouv.fr

MEUSE

Sandrine ANSTETT
T. 03 54 48 20 11 | M. 06 89 62 34 72
sandrine.anstett@grand-est.gouv.fr

>>> CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) MEUSE HAUTE-MARNE

Au plus près du terrain et de ses besoins, la CCI Meuse Haute-Marne aide les chefs d'entreprise, confrontés à des difficultés, à rencontrer les bons interlocuteurs, leur propose une expertise et **un accompagnement personnalisé gratuit et confidentiel**. Ce service est dédié à toutes les entreprises quelle que soit leur taille ou leur activité.

Anticipez et réagissez dès les premières difficultés

Pour faire le point sur votre situation, pour éveiller votre attention et vous amener à vous poser les bonnes questions, **réalisez un diagnostic flash en ligne : bit.ly/3nGXbE3**

Votre CCI vous propose :

1

Identifier les difficultés actuelles

- Écoute et qualification de votre besoin (dispositifs, aides diverses, difficultés pour saisir les aides, demande d'accompagnement pendant les difficultés, etc.)
- Proposition de réalisation d'un prévisionnel de trésorerie pour qualifier la situation
- Évaluation et analyse du risque encouru

2

Anticiper les difficultés à venir

- Identification des causes, conjoncturelles ou structurelles
- Capacité d'auto-financement disponible avant confinement
- Étude de la solvabilité et de la liquidité
- Proposition de révision du plan d'affaires -ou compte de résultat- et du prévisionnel de trésorerie en fonction des nouvelles données de l'environnement

3

Trouver des améliorations possibles voire adapter la stratégie de l'entreprise

- Étude des pistes d'amélioration possibles pour assurer la solvabilité de votre entreprise (Vente d'actifs, amélioration de la balance clients, blocage des fournisseurs, reports des prêts, etc.)
- Analyse Opportunités / Menaces de l'Environnement et Forces / Faiblesses de l'entreprise
- Proposition de correction des axes stratégiques

4

Traiter parallèlement les difficultés présentes ou à venir

- Expertise globale (financière et stratégique)
- Médiation (le médiateur aide les parties à dialoguer et à coopérer afin de parvenir à une entente mutuellement satisfaisante)
 - bancaire,
 - avec l'administration fiscale et les organismes sociaux,
 - civile et commerciale (cocontractants, fournisseurs, locataire/propriétaire)
- Accompagnement à la mise en place de procédures amiables (mandat ad'hoc - conciliation)
- Accompagnement à la mise en place de procédures collectives (sauvegarde - sauvegarde financière accélérée - redressement judiciaire - liquidation)

5

Aider les entrepreneurs en souffrance psychologique

- Écoute active et soutien dans les difficultés

CONTACTS

Le consultant-expert de la prévention et du traitement des difficultés vous accompagne dans l'analyse de vos difficultés et dans la recherche des solutions possibles, gratuitement et en toute confidentialité.

HAUTE-MARNE & MEUSE

Véronique MILLI, consultant-expert de la prévention et du traitement des difficultés - tiers de confiance de la médiation

Sylvie SIMONNET, chargée de mission difficultés entreprises

T. 09 71 00 42 74

prevention-entreprises@meusehautemarne.cci.fr

>>> CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

CONTACTS

HAUTE-MARNE

9 rue Decrès, CS 12053
52902 CHAUMONT Cedex 9
T. 03 25 32 19 77
chaumont@cma-haute-marne.fr

MEUSE

Route du Pont de Dammarie
55000 SAVONNIÈRES DEVANT BAR
T. 03 29 79 20 11
contact@cma-meuse.fr

>>> MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF)

CONTACTS

HAUTE-MARNE

2bis rue Tambourine
52100 SAINT-DIZIER
T. 03 25 07 36 35
medef@medef52.org

MEUSE

Parc Bradfer, 7 rue Antoine Durenne
BP 70014, 55001 BAR-LE-DUC
T. 03 29 79 00 90
contact@medef-meuse.fr

>>> CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

CONTACTS

HAUTE-MARNE

52 rue Louis Ortiz
52104 SAINT-DIZIER Cedex
T. 03 26 68 71 77
cgpme.haute-marne@wanadoo.fr

MEUSE

30 avenue de Douaumont
55100 VERDUN
T. 03 29 86 73 76
info@cgpme-55.org

>>> COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EXAMEN DES PROBLÈMES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CODEFI)

L'aide aux entreprises en difficultés du CODEFI a pour but de mettre en œuvre des mesures industrielles, sociales et financières pour assurer le redressement des entreprises, le maintien des emplois et leur contribution au développement économique.

Sont concernées les entreprises de moins de 400 salariés qui rencontrent des problèmes de financement. Interlocuteur de proximité, le CODEFI rassemble toutes les administrations concernées par les entreprises en difficultés.

CONTACTS

Au secrétariat permanent du CODEFI, situé à la Direction départementale des finances publiques ou au Service des impôts des entreprises dont relève l'entreprise.

HAUTE-MARNE

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques
T. 03 25 30 68 00
ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

MEUSE

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques
T. 03 29 45 70 00
ddfip55@dgfip.finances.gouv.fr

»» CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CIP)

Le CIP est une structure interprofessionnelle au service des chefs d'entreprises en difficultés. L'association CIP est constituée par les instances professionnelles des avocats, des commissaires aux comptes, des experts-comptables et des compagnies des juges consulaires. Le CIP propose des rendez-vous pour un entretien gratuit, confidentiel et anonyme. www.cip-national.fr

CONTACTS

CIP DE CHAMPAGNE-ARDENNES

41 boulevard de la Paix
51100 REIMS
T. 03 26 85 18 78

CIP DE MOSELLE

10-12 avenue Foch
57000 METZ
T. 03 87 52 31 26

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS POUR PAYER

vos cotisations sociales et vos impôts ?

Si ces difficultés sont liées notamment à la conjoncture économique (baisse des commandes par exemple), vous pouvez engager le dialogue avec ces organismes pour demander un moratoire.

Attention : Pour bénéficier de leur soutien, il est important d'être à jour dans ses déclarations (TVA, URSSAF, RSI) afin d'éviter des mises en recouvrement d'office.

»» UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES (URSSAF)

Vous pouvez solliciter auprès de cet organisme des délais de paiement supplémentaires et/ou des remises de majoration de retard.

Conditions à remplir :

- La fourniture de toutes les déclarations nécessaires au calcul des cotisations dues
- Le versement des parts salariales dues par l'entreprise

CONTACTS

Connectez-vous à votre espace en ligne sur www.urssaf.fr

ou

Appelez le 3957 et sélectionnez le choix n°3 «Effectuer une demande de délai, de remise ou de remboursement»

ou

lc.cx/JfJE (accès direct à la rubrique entreprises en difficultés)

>>> SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS

La Sécurité Sociale des Indépendants peut vous accorder, après étude de votre dossier, des délais de paiement, une remise partielle ou totale des majorations, mais également calculer vos cotisations sur la base d'une estimation de vos revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, cet organisme dispose d'un fonds social permettant en cas de difficultés d'obtenir, après étude de votre dossier, une prise en charge partielle ou totale des cotisations patronales, voire un soutien financier exceptionnel. Une copie du dernier avis d'imposition est obligatoirement à joindre.

CONTACTS

3648 (prestations et services)

3698 (cotisations et délais de paiement)

www.secu-independants.fr rubrique «Difficultés de paiement»

>>> DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

Vous pourrez trouver auprès de cette administration une écoute et des mesures spécifiques en fonction de vos difficultés.

CONTACTS

- **Le Service des Impôts des Entreprises (SIE) dont vous dépendez (service où, entre autres, vous déposez ou envoyez vos déclarations de TVA)**
- **Au secrétariat permanent du CODEFI, situé à la Direction départementale des finances publiques ou au Service des impôts des entreprises**

HAUTE-MARNE

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques
T. 03 25 30 68 00
ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

MEUSE

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques
T. 03 29 45 70 00
ddfip55@dgfip.finances.gouv.fr

VOUS AVEZ DES DETTES

auprès de plusieurs de ces organismes ?

>>> COMMISSION DES CHEFS DES SERVICES FINANCIERS ET DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (CCSF)

La CCSF est un guichet unique auprès duquel l'entreprise peut solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales et sociales auprès de l'URSSAF, en toute confidentialité. L'octroi de délais par la CCSF et le respect par l'entreprise de son échéancier entraîne la suspension des poursuites. A l'issue du plan, les créanciers publics peuvent accorder une remise partielle de certaines majorations, pénalités et des frais de poursuite.

Quelles conditions s'imposent à l'entreprise ?

Pour être éligible au dispositif, l'entreprise doit être à jour dans le dépôt de ses déclarations et dans le paiement à la fois de la part salariale de ses cotisations sociales et du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu de ses salariés. **Attention, elle n'est pas compétente s'agissant des cotisations personnelles du chef d'entreprise.**

CONTACTS

Au secrétariat de la CCSF, situé à la Direction départementale des finances publiques ou au Service des impôts des entreprises dont relève l'entreprise.

HAUTE-MARNE

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques
T. 03 25 30 68 59
codefi.ccsf52@dgfip.finances.gouv.fr

MEUSE

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques
T. 03 29 45 70 18
codefi.ccsf55@dgfip.finances.gouv.fr

Accéder à la procédure simplifiée de saisine de la CCSF pour les TPE : bit.ly/3jv36mH

VOUS AVEZ DES DETTES

échues auprès de certains de vos fournisseurs ?

Le premier réflexe à avoir est de reprendre contact avec votre fournisseur et de lui proposer un échéancier. En cas d'échec, votre CCI peut vous aider dans le cadre d'une médiation avec votre fournisseur après étude de votre prévisionnel de trésorerie.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS

avec vos cocontractants ?

>>> MÉDIATION INTERENTREPRISES

Le Médiateur Interentreprises a pour mission de régler à l'amiable un différend entre deux acteurs économiques (privés ou publics).

Ainsi, il peut être saisi pour tout différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé ou d'une commande publique.

CONTACT

Pour saisir le Médiateur, accédez au formulaire en ligne sur www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AUPRÈS DE VOTRE BANQUE

Une ligne de crédit supprimée, une autorisation de découvert dénoncée, une obtention de prêt difficile ?

Reprenez, avant toute autre démarche, contact avec votre interlocuteur habituel au sein de votre agence bancaire. Si le dialogue est rompu, vous pourrez dans ce cas saisir votre dossier sur le site du médiateur.

>>> MÉDIATEUR DU CRÉDIT DÉPARTEMENTAL

Le Médiateur du Crédit Départemental a un rôle de médiation auprès de votre banque si vous rencontrez des problèmes de financement. Le dépôt d'un dossier est la première étape de la procédure de médiation. Elle est fondamentale et doit être bien préparée pour mettre le plus de chance de votre côté.

Vous pouvez déposer en dossier en ligne sur : bit.ly/2SQPpJq

Pour les demandes liées à la crise du COVID-19, une procédure accélérée est mise en place. Après avoir téléchargé le formulaire sur bit.ly/2SMAYjp, il est à envoyer dûment complété en utilisant l'adresse mail générique départemental.

CONTACTS

HAUTE-MARNE

mediation.credit.52@banque-france.fr

MEUSE

mediation.credit.55@banque-france.fr

Si vous avez besoin d'un crédit supplémentaire et que vous n'arrivez pas à l'obtenir auprès de votre établissement bancaire, vous pourrez solliciter le soutien de BPIFrance.

>>> BPIFRANCE

BPIFrance a pour but de soutenir l'innovation et la croissance des PME en partageant avec elles les risques lors des phases clés de leur croissance.

A ce titre, BPIFrance peut attribuer une garantie qui vous aidera à obtenir un concours bancaire.

CONTACT

T. 03 88 56 88 56

www.bpifrance.fr

VOTRE ACTIVITÉ NE VOUS PERMET PLUS

d'occuper à plein temps l'ensemble de vos salariés ?

>>> DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

La DIRECCTE regroupe tous les services administratifs utiles aux entreprises. Elle dispose d'un pôle 3E (Entreprise, Emploi, Économie), chargé du développement économique de la région.

Activités partielles des salariés : elle diffuse sur son site Internet toutes les informations nécessaires concernant les entreprises en difficultés, les dispositifs d'aide ou d'exonération, la politique de l'emploi et la situation économique et sociale du territoire.

CONTACT

ge.pole3e@direccte.gouv.fr | grand-est.direccte.gouv.fr

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) DANS LE TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DE VOTRE ENTREPRISE ?

Si votre situation de trésorerie le permet, il est possible d'envisager des solutions amiables à la résolution de vos difficultés grâce à des procédures judiciaires amiables auprès de votre Tribunal de Commerce.

»» LE MANDAT AD HOC ET LA CONCILIATION - PROCÉDURES AMIABLES (CONFIDENTIELLES)

Ces procédures confidentielles vous permettent de rechercher avec le concours d'un MANDATAIRE AD HOC ou CONCILIAITEUR désignés par le tribunal :

- un accord financier écrit avec des créanciers (banques, fournisseurs, caisses sociales, etc.)
- un accord moral ou financier écrit pour des différends entre associés ou tout autre problématique.

Vous êtes seul(e) à l'initiative de ces démarches avec l'aide de votre expert-comptable, de votre avocat ou de la CCI Meuse Haute-Marne.

Vous restez maître de votre entreprise.

Tout peut être confidentiel si vous demandez l'homologation auprès du Président du Tribunal de l'accord obtenu qui sera toujours un écrit opposable aux Tiers.

»» LA SAUVEGARDE - PROCÉDURE COLLECTIVE (NON CONFIDENTIELLE)

Regardez toujours la réalité en face ...

Vous n'êtes pas en cessation de paiement, mais vous rencontrez une ou des difficultés ponctuelles pouvant entraîner, à terme, de graves problèmes pour votre entreprise.

Vous pouvez vous mettre sous la protection de la justice et demander un plan de sauvegarde.

Vous aurez provisoirement un peu de temps pour trouver un arrangement avec vos créanciers et optimiser le recouvrement de vos créances, par le gel provisoire de vos passifs exigibles et la mise en place des moyens de consolider la pérennité de votre entreprise.

Parallèlement, vos cautions personnelles sont gelées pendant la procédure et pendant la durée du plan de sauvegarde.

CONTACTS

HAUTE-MARNE

Greffe du Tribunal de Commerce de Chaumont
6 rue Raymond Savignac, bâtiment de l'Horloge
52000 CHAUMONT
T. 03 25 03 80 37
www.greffe-tc-chaumont.fr

MEUSE

Greffe du Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc
5 rue François de Guise
55014 BAR-LE-DUC
T. 03 29 79 63 46
www.greffe-tc-barleeduc.fr

CONTACTS

Le consultant-expert de la prévention et du traitement des difficultés vous accompagne dans l'analyse de vos difficultés et dans la recherche des solutions possibles, gratuitement et en toute confidentialité.

HAUTE-MARNE & MEUSE

Véronique MILLI, consultant-expert de la prévention et du traitement des difficultés - tiers de confiance de la médiation

Sylvie SIMONNET, chargée de mission difficultés entreprises

 09 71 00 42 74

prevention-entreprises@meusehautemarne.cci.fr



CCI MEUSE HAUTE-MARNE

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN



Chef d'entreprise
ET SI VOUS AVIEZ **ENFIN**
de vrais outils pour
SIMPLIFIER VOTRE QUOTIDIEN ?